



La Source
à domicile 
Nos soins. Pour vous, chez vous.

NOS SOINS. POUR VOUS, CHEZ VOUS.

Tél. 0800 033 033

PRESTATIONS ET SOINS REMBOURSÉS

Nos soins sont pris en charge par l'assurance maladie de base LAMal sur prescription médicale*.
La liste ci-après n'est pas exhaustive.

- Préparation et administration des médicaments
- Pansements simples ou complexes
- Suivi post-chirurgie
- Soins palliatifs
- Soins d'hygiène
- Suivi des pathologies aiguës et chroniques
- Aide à la mobilisation

PRESTATIONS NON REMBOURSÉES

La Source à domicile vous donne également la possibilité de bénéficier de toute une série de prestations non couvertes par vos assurances, telles que le ménage ou les sorties, qu'il vous appartiendra dès lors de régler directement.

* Selon les conditions de remboursement des frais médicaux instaurées par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)



**SOINS
DE QUALITÉ**



**DISPONIBILITÉ
7 JOURS SUR 7**



**RÉACTIVITÉ LORS
D'UNE DEMANDE**



**APPROCHE
HUMAINE**



**REMBOURSÉ
PAR LA LAMAL**

CONTACTEZ-NOUS

LA SOURCE À DOMICILE

Avenue des Bergières 10

1004 Lausanne

soinsadomicile@lasource.ch

www.lasource.ch/domicile

Tél. 0800 033 033



Vous êtes confronté-e à une perte d'autonomie, suite à une maladie, un accident, une intervention chirurgicale ou parce que le poids des années se fait ressentir ?

Nous délivrons des soins de qualité qui permettront votre retour ou maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Nos prestations sont disponibles 7 jours sur 7.



DÉROULEMENT DE VOTRE PRISE EN CHARGE



1. Prescription médicale
par votre médecin traitant ou hospitalier



2. Analyse de vos besoins
par un-e de nos infirmier-ère-s coordinateur-trice-s



3. Soins à domicile
réalisés par des professionnel-le-s de la santé et documentés dans votre dossier de soins



4. Suivi et lien
avec votre médecin et tout autre intervenant



SPÉCIALISTE EN SOINS INFIRMIERS ET POST-OPÉRATOIRES À DOMICILE

Bénéficiez du savoir-faire en soins infirmiers du plus grand établissement privé de soins aigus pluridisciplinaire du canton de Vaud. À l'issue de votre hospitalisation, si les conditions sont réunies, vous pouvez rentrer chez vous plus rapidement. **Nos infirmier-ère-s spécialisé-e-s assureront la continuité de votre prise en charge** grâce à une parfaite coordination avec l'équipe de votre établissement de soins.

Remboursement des soins

Les prestations couvertes par l'assurance de base LAMal ou votre assurance accident (sur prescription médicale)* sont au même tarif que dans les organisations publiques.

* Selon les conditions de remboursement des frais médicaux instaurées par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)